

LA DÉMARCHE DE PROGRÈS EN SANTÉ AU TRAVAIL

Adapter son organisation aux évolutions du monde du travail
et de la réglementation en matière
de prévention et de santé au travail des salariés

3 AXES DE PROGRÈS

1. Assurer le suivi individuel de l'état de santé des salariés dans des délais acceptables.
2. Réaliser les fiches d'entreprises des primo-adhérents durant leur année d'adhésion.
3. Concrétiser une action de prévention primaire (APP) pour chaque adhérent, au moins une fois tous les 4 ans.

NOTRE AMBITION

S'assurer que notre cadre de fonctionnement soit respectueux de la réglementation, cohérent, pragmatique et efficient pour proposer une offre de services de qualité au bénéfice de nos adhérents et de leurs salariés. Cela inclut notamment le respect du référentiel de certification de l'AFNOR - SPEC 2217.

Plus d'infos sur
www.aismt13.fr



SANTÉ
AU TRAVAIL

AISMT13

prévenir
les risques
professionnels